

Avenant n°4

Contrat d'engagement entre Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac

Révisions de niveaux de service 2022-2023

Entre

Bordeaux Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité par délibération n°2023- , en date du 1^{er} décembre 2023.

d'une part,

Et

La commune de Mérignac représentée par son adjoint au Maire, Monsieur David Charbit, dûment habilité par délibération n° , en date du .

d'autre part,

VU le contrat d'engagement signé en date du 15 février 2016 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Monsieur Alain Anziani, Maire de Mérignac.

VU l'avenant n°1 signé en date du 03 avril 2018 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Monsieur Alain Anziani, Maire de Mérignac.

VU l'avenant n°2 signé en date du 31 juillet 2018 par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et Monsieur Alain Anziani, Maire de Mérignac.

VU l'avenant n°3 signé en date du 4 mars 2022 par Monsieur Alain Anziani, Président de Bordeaux Métropole et Monsieur David Charbit, l'Adjoint au Maire de Mérignac.

Considérant l'évolution du périmètre de certaines activités mutualisées par la ville et notamment dans le domaine des ressources humaines,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : OBJET

L'objet du présent avenant est de mettre à jour le contrat d'engagement passé entre la commune de Mérignac et Bordeaux Métropole, et les engagements liés aux nouvelles missions mutualisées dans le cadre du cycle des révisions de niveau de service 2022-2023.

ARTICLE 2 : CHAMP CONCERNÉ

L'annexe du domaine concerné par ces révisions de niveaux de services est l'annexe :

Domaines	Objet de l'avenant
Ressources humaines	Mutualisation de la médecine préventive avec le service commun de Bordeaux Métropole.

Cette annexe est modifiée et remplace celle établie précédemment.

ARTICLE 3 :

Les autres articles et annexes au contrat d'engagement et ses avenants restent inchangés.

ARTICLE 4 :

Cet avenant entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Fait à Bordeaux, le _____, en deux exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

Pour la commune de Mérignac,

Le Président,

L'adjoint au Maire,

Alain Anziani

David Charbit

ANNEXE

- Ressources Humaines